

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE MONITEUR SAUMUROIS

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an. . . 18 f. » 24 f. «  
Six mois. . 10 » 13 «  
Trois mois. 5 » 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* annonce qu'à la demande des ambassadeurs de France et d'Angleterre, d'accord avec le Gouvernement Ottoman, deux frégates anglaises et deux frégates françaises ont passé les Dardanelles et ont mouillé devant Constantinople. — Havas.

Une correspondance adressée de Constantinople au journal *le Times* contient ce qui suit à propos de la démarche faite par les Ulémas : « L'esprit public est en ce moment dans une grande agitation. Avant-hier, 50 sofias ou étudiants du Koran, se sont présentés au Conseil, qui était alors assemblé : ils ont demandé une audience. Admis dans la salle du Conseil, ils ont produit une pétition signée par de nombreux Ulémas et sofias, pétition demandant la guerre. La pétition se composait de nombreuses citations du Koran prêchant la guerre contre les ennemis de l'Islam : elle contenait des menaces indirectes de troubles et de désordres si on ne les écoutait pas. Cette pétition est très-hardie, presque insolente. Quelques-uns des principaux ministres ont cherché à discuter avec les sofias, dont les réponses ont toujours été très-laconiques. Celui qui parlait au nom de la députation, disait toujours :

« Tels sont les termes du Koran ; si vous êtes musulman, vous êtes tenu d'obéir. Vous écoutez maintenant des ambassadeurs étrangers et infidèles qui sont les ennemis de la foi ; nous, nous sommes les enfants du prophète, nous avons une armée : cette armée nous demande à grands cris la guerre : elle demande vengeance des outrages des Giaours. »

Chaque fois que les Ministres voulaient raisonner avec ces fanatiques, on leur répondait : Ce sont les termes du Koran. Les Ministres, dans la situation toute nouvelle qui se présente, sont alarmés. Ils se croient à la veille d'une révolution, et ils craignent d'être, malgré eux, entraînés à la guerre. Ces sofias ont présenté 3 pétitions, une au Sultan, une à Mehemet-Ali, séraskier, ou commandant en chef

et une au Conseil. Le parti de Reschid-Pacha attribue cette affaire à Mehemet-Ali, partisan avoué de la guerre. Les Ministres ne paraissent pas être parfaitement d'accord. Si un mouvement populaire forçait le Ministère à déclarer la guerre, la politique pacifique et raisonnable de Reschid-Pacha serait finie. Mehemet-Ali deviendrait à coup sûr le premier homme d'État. Si l'Empereur de Russie avait accepté la note de Reschid-Pacha, ce dernier aurait acquis une influence immense. — Il paraît que les Ulémas n'ont pas insisté pour exiger du Sultan de se prononcer pour une guerre avec la Russie ou d'abdiquer. — Havas.

Vienne, 21 septembre.

La *Gazette d'Augsbourg* publie la lettre suivante, contenant des observations sur les dernières résolutions de la Conférence de Vienne : « Il règne une telle contradiction dans les feuilles anglaises et françaises sur les résolutions récentes de la Conférence que leurs indications sont plutôt de nature à égarer qu'à éclairer les lecteurs. Voici le contenu essentiel de ces résolutions : la proposition d'envoyer une note collective a été repoussée, mais il a été décidé que l'on donnerait des instructions individuelles aux ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople. Les instructions sont conçues en ces termes :

Obtenir de la Porte-Ottomane l'exécution du projet de note sans aucun changement. — Pour atteindre ce but, il fallait, avant tout, vaincre les scrupules de la Porte au sujet de certains passages de la note de Vienne. Les moyens proposés à cet effet, étaient différents. On a dit, d'un côté, que le Sultan devrait envoyer, en même temps que la note, une lettre autographe au czar Nicolas, où il dirait qu'il avait jugé à propos d'exécuter la note parce qu'il n'y avait rien qui fût contraire à sa dignité et à sa souveraineté. L'Empereur de Russie, à son tour, serait disposé à répondre en termes satisfaisants à cet égard.

Nous apprenons que des instructions en ce sens ont été données par M. de Bruck. L'ambassadeur de France aurait pour instruction de dire que la France

se portait garant, que le projet de note de Vienne contenait tout ce que les modifications du Divan auraient dû établir ; que la France ne permettrait, ni actuellement ni dans l'avenir, une interprétation qui serait contraire à la souveraineté de la Porte-Ottomane. Lord Redcliffe a, dit-on, les mêmes instructions, mais on a réservé l'assentiment du gouvernement anglais à l'obligation des garanties. Il est vraisemblable que, dans l'intervalle, cette même déclaration aura été envoyée par l'Angleterre de même que la France l'a donnée. Il est probable que l'Ambassadeur de Prusse a eu pour instruction d'appuyer seulement les efforts des autres ambassadeurs. — Havas.

La *Gazette de Trieste* contient une correspondance de Constantinople, en date du 12 septembre, dont nous extrayons le passage suivant :

« On attend avec anxiété la réponse de la Russie aux modifications introduites par le Divan, dans le projet de médiation autrichien, quoique l'on conserve peu d'espoir que la Russie accepte ces modifications. La Porte-Ottomane elle-même, n'y croit point ; du moins l'envoi des troupes égyptiennes à Varna, donne lieu de le supposer. Les ambassadeurs des grandes puissances s'efforcent d'amener un arrangement ; ils croient pouvoir atteindre ce but, en écartant Ali-Pacha du ministère de la guerre. — Pour son successeur on désigne Riza-Pacha. — Havas.

## INTÉRIEUR.

Paris, 27 septembre.

La partie officielle du *Moniteur* contient une circulaire de M. le ministre de la guerre, relative au service des remontes. — Havas.

L'Empereur et l'Impératrice ont couché la nuit dernière à Calais, et ont dû visiter aujourd'hui Boulogne. — Havas.

A propos de la revue passée au camp d'Helfaut, la *Liberté de Lille* rapporte ce qui suit :

## FEUILLETON

## LE CAPITAINE MÉHAREC.

HISTOIRE MARITIME.

(Suite.)

— A votre place, maître, reprit le mousse, j'aurais fait durer ça jusqu'à demain. Les obusiers auraient manqué le coup.

— Et puis ? questionna Jean Gouvaud avide d'avoir le tome deux des aventures.

— Et puis, continua le mousse en parodiant à ravir maître Jacques, mon petit-fils L'Attrapé remonte. Il sollicite quarante hommes ; on les lui passe tout équipés. Or donc, à eux cinq cents, ils battent en brèche la glace : elle tient. Pour lors, qu'est-ce qu'il fait ? il remonte et sollicite le navire ; on le lui passe tout maté. Il prend le navire et tape avec comme on fait d'un marteau. Ça manque. Il remonte et sollicite... etc., etc. C'est égal, maître, acheva-t-il benoîtement, votre bisaïeul La Goaille était un fameux qui n'avait pas son pareil pour le débit de la bourde, pour la culture en grand de la carotte et l'élevage en commandite du canard, cet intéressant volatile dont se délecte Jean Gouvaud, qui digère tout comme l'autruche, ou dont raffole notre Breton, qui happe tout comme un goujon, sans mentionner leurs camarades du même acabit qui se pâment d'aise en vous écoutant narrer si gentiment.

— Enfants, dit maître Jacques, une autre fois je ferai mieux. Allons dormir. Bonsoir la compagnie !

Et les matelots se séparèrent pour se retremper dans le sommeil et rêver peut-être aux délices de l'arrivée qui leur promet toujours des joies inédites.

IX. — SA MAJESTÉ BABOUIN 1<sup>er</sup>.

Ainsi que l'avait prévu M. de Méharec, le jour suivant se leva terne et sans soleil.

Le ciel était plein de menaces.

De gros nuages noirs, abondamment pourvus d'électricité, couraient d'un horizon à l'autre, à vitesses inégales, s'enjambant, se heurtant, se croisant dans une inexprimable confusion.

Oh ! le tableau était sombre.

Le capitaine, debout avant l'aube, étudiait tous ces pronostics inquiétants, et surtout examinait la direction des vents qui, dans ces parages, ont des variations presque constantes.

Tout le monde était à son poste, se tenant sur la défensive, attendant avec résignation que les éléments se fussent faits les agresseurs.

Antrim fourbisait les cuivres de la boussole, ce qu'il n'oubliait jamais, chaque matin. Il s'était donc séparé momentanément de son singe, lequel, avec cette versatilité particulière à l'espèce simiane, faisait des sauts, des contorsions, des gambades, bondissant d'un cordage à l'autre, pour revenir souvent auprès de son petit maître qui lui servait toujours de guidon.

Comme la préoccupation était générale, le singe passait inaperçu.

Antrim, on ne sait pourquoi, venait de dévisser le couvercle de l'habitacle, quand il s'aperçut qu'il lui manquait un chiffon pour en polir la vitre trouble.

Il descendit le chercher.

Le singe profita de son absence pour étudier de près les mouvements de l'aiguille aimantée dont les évolutions tenaient son intellect aux abois. Peu à peu son admiration ne connut plus de bornes et se traduisit en bonds joyeux.

Il prit délicatement l'aiguille entre ses doigts et se hâta de la porter à sa bouche pour la goûter :

Elle était sans saveur.

Il la mit sous son nez.

Elle ne sentait rien.

Mais n'importe, si l'on ne pouvait ni la flairer ni la manger, elle pouvait du moins servir de hochet.

Telles furent, sans doute, les impressions successives de l'intelligent quadrupède ; car il s'élança sur les cargue-points, muni de son jouet, afin de s'amuser à l'aise, sans redouter aucun dérangement. Il s'accroupit sentimentalement comme une marmotte et tordit le morceau de métal bruni dont il ignorait la valeur.

Maître Jacques l'aperçut :

— Tiens ! dit-il en supposant qu'il grignottait un biscuit, v'la sa majesté Babouin 1<sup>er</sup> qui prend du lest.

Mais tout-à-coup ses yeux perçants entrevirent autre chose. Il courut à l'habitacle et le trouva vide :

— Vite, vite, cria-t-il d'une voix tonnante, tout le monde là-haut. Ce fils de Belzébuth tient l'aiguille de la boussole, le vieux cachalot !

Antrim apparut. Il appela son singe.

Pour la première fois de sa vie, le singe fit acte d'insubordination, en se rebellant contre les ordres de son maître.

Alors, Antrim se jeta le premier dans les bastingages, suivi de près par quinze hommes qui s'éparpillèrent sur les écoutes, dans toutes les directions.

Le singe alla s'établir au grand hunier qu'il fut obligé bientôt de quitter, sans pouvoir établir nulle part son quartier-général, tant cette refuite était habilement organisée, comme eût dit Saint-Hubert. Enfin, à bout d'expédients, il se laissa glisser le long de la drisse jusqu'à l'enfêchure du beaupré.

Le cuisinier l'y suivit.

Afin de l'apprivoiser, il lui présenta du sucre dont ses poches étaient toujours soigneusement bourrées.

Le singe, séduit par l'appât d'une friandise dont il raffolait, jeta son aiguille qui le gênait.

A deux heures, l'Empereur est arrivé au camp d'Helfaut, à cheval, avec tout son état-major. Pendant quatre heures, Sa Majesté a bravé la pluie, qui n'a pas cessé un instant.

L'Impératrice suivait dans sa voiture. Les 101 coups de canon ont été tirés par une trentaine de pièces, nouveau modèle, et se sont succédé si rapidement, que la décharge entière n'a duré que quelques minutes. L'Empereur a paru satisfait de la dextérité de nos artilleurs.

La revue des 8,000 hommes, dont se compose le camp, a été passée au trot. Des décorations et des médailles ont été distribuées; puis l'Empereur a visité ce que nous appellerons les travaux d'art du camp. — Les artilleurs et le génie surtout avaient construit, avec une merveilleuse adresse, des petits forts, des trophées d'armes, etc. L'Empereur s'est arrêté devant un jeune musicien, qui avait sculpté, en pierre blanche, le portrait de l'Impératrice; il a témoigné sa satisfaction à l'artiste soldat, et a voulu que son auguste épouse vint admirer sa propre image. L'offre de cette statue a été faite à Leurs Majestés, qui ont demandé qu'on la leur adressât à Paris.

Toutes les troupes se sont ensuite rendues au pas de charge sur le plateau des Bruyères, situé à trois kilomètres, et où a eu lieu une petite guerre et divers exercices extraordinaires, qui ont été suivis avec attention par les officiers étrangers, particulièrement les Anglais, que ce spectacle avait attirés. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Rome. — Nos dernières lettres de Rome sont du 20 septembre. Nos correspondants nous parlent de la fête militaire que notre beau régiment de dragons a donnée, dans la soirée du 14; les détails qu'ils nous transmettent compléteront ceux que nous avons empruntés, il y a quelques jours, au *Journal de Rome*. La population de Rome était accourue en foule, pour prendre part à cette fête. A la suite de l'inspection générale, le colonel de ce corps, qui n'a point quitté Rome depuis le siège, dont il partagea tous les dangers et toutes les fatigues, a voulu offrir le spectacle d'un carrousel à la ville où il tient garnison, depuis plus de quatre ans. Le lieu était admirablement choisi pour que rien ne manquât à la fête, c'était le grand cirque de la villa Borghèse, où avaient lieu, avant les ravages des Vandales de 1849, les courses de chevaux et autres divertissements du mois d'octobre. Les gradins et les abords de l'amphithéâtre étaient remplis d'une foule impatiente d'assister à ces manœuvres toutes nouvelles pour la plupart des spectateurs. Le général de division d'André, qui a inspecté la cavalerie de la division d'Italie; le général Allouveau de Montréal, commandant la division, avec son état-major et un grand nombre d'officiers, le général ministre de la guerre des Etats pontificaux, et plusieurs officiers supérieurs de son armée;

l'ambassadeur de France et quelques membres du corps diplomatique, des prélats, des ministres d'Etat et une foule de personnes de distinction remplissaient la tribune réservée, dont M. le colonel du 11<sup>e</sup> dragons faisait les honneurs avec une courtoisie toute française et toute militaire.

Le carrousel s'est ouvert à quatre heures du soir, sous la direction de M. le chef d'escadron Vincent, à qui revient l'initiative de la fête et qui en avait surveillé tous les préparatifs et toute l'ordonnance avec une habileté que le succès a pleinement couronnée. Nous n'entreprendrons point de décrire toutes ces admirables évolutions, dans lesquelles les chevaux montraient une intelligence et une docilité presque humaines, et où nos soldats faisaient briller cette tenue incomparable, cette grâce toute chevaleresque, cet entrain qui n'appartient qu'à eux et dont on s'étonne toujours, quelque habitué qu'on y soit. Formation de la croix de Malte, de l'étoile de Pie IX, mêlées où l'on n'aperçoit qu'un désordre jugé irrémédiable et qui, à un simple signe, font place à une régularité mathématique, et une foule d'autres évolutions ont tour-à-tour attiré la curiosité et les applaudissements; mais le bouquet de la fête, le triomphe de nos braves dragons, a été la charge à fond qui a terminé le divertissement. Qu'on se figure deux escadrons parlant au signal de la trompette des deux extrémités du cirque, s'élançant au grand galop l'un contre l'autre, le sabre au poing: ils ne sont plus séparés que de la longueur d'un cheval, on tremble pour eux, une mêlée affreuse va avoir lieu, lorsque l'on aperçoit le brave commandant Vincent s'élançant ventre à terre entre les deux ennemis, agiter son épée et s'écrier: *Haltelà!* A ce mot magique, chevaux, cavaliers, tout s'arrête: l'immobilité la plus complète, la plus instantanée succède à ce mouvement, à cette course, à cette ardeur. Les épées s'inclinent, et toute cette menace de combat et de carnage finit par un gracieux salut. Des braves universels ont accueilli cette admirable manœuvre.

On assure que dans le courant d'octobre, mois de fêtes pour Rome, le 11<sup>e</sup> dragons se propose de donner un autre carrousel, mais qui ne serait pas gratuit, et dont le produit serait destiné aux pauvres. (Univers.)

## REVUE DE L'OUEST.

On lit dans l'*Univers*:

« On nous écrit du diocèse de Nantes:

» A Sucé, diocèse de Nantes, a eu lieu, le dimanche 11 septembre, une cérémonie qui a attiré une foule nombreuse. M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers, originaire de cette paroisse, où réside sa famille, y a consacré solennellement un autel d'une grande élégance. Le bourg est situé sur la rivière d'Erdre, dans une anse formant un petit port, et l'église est consacrée à la sainte Vierge. Ces données ont inspiré au sculpteur une heureuse idée. Sur le devant de l'autel on aperçoit un vaisseau battu par la tem-

peste, et aux débris d'un autre bâtiment s'accrochent de malheureux naufragés. Tous, élevant des mains suppliées, sont tournés vers une étoile lumineuse: c'est Marie, l'*Etoile de la mer*, qui projette sur eux ses rayons; et, dans le lointain, on aperçoit une petite embarcation qu'elle envoie à leur secours.

Dans les panneaux, sur les côtés, sont placés des anges dans l'attitude du recueillement, portant des attributs religieux, et, sur un arrière-corps, destiné à recevoir des anges adorateurs, on voit deux charmants bas-reliefs exécutés avec une étonnante délicatesse. Ils se rattachent au sujet principal. Sur le premier se détache un lys qui s'élève au milieu des épines; dans le buisson est un nid sur lequel la mère repose doucement; près d'elle chante le mâle, placé sur une branche légère. C'est l'emblème de la sécurité sous la protection de Marie, représentée par le lys. Pour le second, un buisson de rosier est surmonté par une très-belle rose: c'est la *Rose mystique*. Dans ce buisson on voit un nid vers lequel se glisse un serpent qui va dévorer les petits. Le père et la mère, placés sur des branches, battent des ailes avec effroi; mais un oiseau de proie fond sur le serpent et le saisit au moment où il s'approche du nid. C'est l'emblème de la protection accordée par la Vierge sainte à ceux qui mettent en elle leur confiance. Sur l'autel est placé un riche tabernacle avec une exposition surmontée d'une flèche gothique très-élégante, s'élevant à cinq ou six mètres au-dessus du sol. Cet autel en pierre d'une éclatante blancheur, est dû au ciseau de M. l'abbé Choyer, qui a élevé à Angers un atelier de sculpture religieuse d'où sont sortis déjà plusieurs travaux remarquables, tous empreints d'un caractère éminemment pieux. »

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 28 septembre.

Le *Moniteur* publie la promulgation de la convention entre la France et l'Electoral de Hesse pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, puis celle de la convention de poste entre la France et le royaume des Deux-Siciles. — Havas.

L'Empereur a visité Dunkerque avec le plus grand soin, la plus grande attention. Une foule immense l'accompagnait et le saluait de mille acclamations. — L'Impératrice, trop fatiguée, avait dû rester à Calais.

Pendant leur séjour à Lille, Leurs Majestés Impériales ont donné, à divers établissements, 30,500 fr. — PAUL GODET.

## FAITS DIVERS.

On lit dans la *Sentinelle du Jura*:

« Le 6<sup>e</sup> anniversaire de l'apparition de la sainte Vierge, sur la montagne de la Salette, a été célé-

brant par le roulis, rendait un son plaintif, pareil à ce glas funèbre que l'on secoue sur le corps des trépassés.

— Mille sabords! jura maître Jacques, si ça persévère, nous allons capayer sur l'autre monde. C'est indubitable!

Et le *Jean-Bart* tremblait sur sa quille en agitant désespérément ses grandes vergues trempées d'eau de mer.

— Une trombe, une trombe! cria tout-à-coup maître Jacques.

M. de Meharec emboucha son porte-voix.

— Trois volées de boulets-ramés la dedans, ordonna-t-il avec impassibilité.

Maître Jacques répéta le commandement avec un creux superbe, et les canons accroupis dans la batterie allongèrent leur cou de bronze et vomirent leur mitraille dans un bruyant accès de toux.

Mais la trombe implacable avançait menaçante et terrible; elle joignit enfin le navire qu'elle vint frapper en plein bois.

La pompe de l'étrave fut mise aussitôt en mouvement. L'ouragan, comme s'il puisait de nouvelles forces dans sa fureur même, redoublait sans cesse d'intensité.

Une nouvelle trombe se formait à quelque distance, haute, active, tourbillonnante, et courait éperdue dans le sillage de la première.

Pauvre *Jean-Bart!* tu ronges ton frein, cherchant tantôt le ciel, tantôt la mer. Sur ton tillac qui ruisselle, tes marins se tordent les bras et font des vœux. Tes cordages pendent échevelés dans la tempête qui va peut-être casser au pied tes trois mâts, pour te laisser honteux et rasé comme un ponton.

M. de Meharec donnait des ordres qui se succédaient avec ensemble et promptitude, mais que pouvait-il contre Dieu?

(La suite au prochain numéro.)

Désormais, le *Jean-Bart*, sans boussole, allait errer comme un corps sans âme sur ces vastes solitudes atlantiques qui couvraient mille écueils que rien ne devait plus indiquer.

bré sur cette montagne, lundi dernier 19 septembre.

» Un honorable ecclésiastique de notre ville, qui assistait à cette fête, a bien voulu nous adresser la relation suivante, qu'on lira sans doute avec intérêt.

» Le 19 septembre a été célébré le 6<sup>e</sup> anniversaire de l'apparition de la sainte Vierge dite la Salette, à trois lieues de Corps, près de Grenoble (Isère). Il est impossible de retracer tout ce qu'a eu de solennel et de touchant cette imposante cérémonie. Il faut en avoir été témoin et surtout avoir vu cette immense multitude de pèlerins de toutes conditions, accourus de toutes les parties de la France et même des pays étrangers, pour s'en faire une idée juste. Il y avait des prêtres de quarante-cinq à cinquante diocèses, tant de la France que des nations voisines.

» Ainsi, Paris, Lyon, Besançon, Dijon, Toulon, Arras, Cambrai, Orléans, Milan, Bruxelles, Bruges, Munich, Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) et beaucoup d'autres diocèses y avaient leurs représentants. On y remarquait des vicaires-généraux des quatre diocèses de Rouen, Luçon, Grenoble et Aoste, ainsi qu'un vieux prêtre du diocèse de Bruges, que ses soixante-quatorze ans n'avaient pas empêché de gravir la sainte montagne.

» Le samedi 17, les pèlerins commençaient à affluer. Le dimanche, on bénit le sanctuaire de la nouvelle église que l'on construit sur la montagne, et, ce jour-là, des messes furent dites, sans interruption, à trois autels, depuis les quatre heures du matin, jusqu'à midi. Dans l'après-midi, l'affluence des pèlerins était devenue tellement grande, que la maison de MM. les missionnaires de la Salette fut littéralement encombrée. Les deux chapelles, les corridors, les salles, tout était rempli, au point que ces Messieurs, ne pouvant plus suffire pour entendre les confessions, furent obligés de recourir à l'obligeance d'un certain nombre de prêtres, pour les aider.

» Le même jour, à dix heures du soir, on fit le chemin de la Croix, solennellement et en grand nombre, dans le lieu même que la sainte Vierge parcourut et qu'elle inonda de ses larmes. Chacune des croix qui marquent les quatorze stations portait une bougie. Ces lumières, au milieu d'une nuit obscure, semblaient jalonner de feu la voie douloureuse que Marie avait tracée le jour où elle vint révéler aux deux petits bergers les châtiments dont les hommes étaient menacés, s'ils ne se convertissaient.

» Arrivé à la dernière station, M. le Supérieur des missionnaires, qui présidait la cérémonie, s'abandonnant à tout le feu de l'inspiration, jeta dans le cœur de ses auditeurs les émotions les plus touchantes.

» A minuit, les messes commencèrent et furent célébrées à quatre autels et sans interruption, jusqu'à midi. La grande messe fut chantée à neuf heures du matin, en plein air. Un autel en planches, bien décoré, s'élevait sur le versant de la montagne du Gargas, en face du chemin de la Croix. M. Rousset, vicaire-général de Grenoble, officiait. Plus de cent prêtres formaient l'hémicycle en arrière de l'autel, tandis qu'un nombre immense de pèlerins s'étaient rangés en amphithéâtre sur la colline qui domine la fontaine miraculeuse. Le spectacle que présentait en ce moment cette multitude de personnes profondément recueillies produisait un effet grandiose et émouvant.

» Après l'évangile, M. Sibillac, missionnaire, dans une chaleureuse allocution, rappela, en peu de mots, les bienfaits de Marie, surtout vis-à-vis de la France, et le miracle dont le souvenir avait amené dans les montagnes cette immense réunion

de fidèles. Ce qu'il y eut de plus touchant, dans son discours, ce fut l'histoire de la guérison miraculeuse d'une jeune personne qui, en exécution d'un vœu qu'elle fit à la sainte Vierge, habite maintenant la Salette.

» Après les vêpres, qui furent chantées aussi en plein air, les pèlerins commencèrent à descendre lentement la montagne; mais ils exprimaient tous le pénible effort qu'ils étaient obligés de faire pour s'arracher de cette solitude; et, comme autrefois les apôtres sur le mont Thabor, leurs pensées pouvaient être traduites par ces mots: *Domine, bonum est nos hic esse.* »

— On lit dans un journal américain :

« Un affreux accident est encore arrivé, le 8, dans la rivière de l'Hudson. Le bateau à vapeur *Bay-State*, qui fait régulièrement la traversée de Fall-River à New-York, avait quitté la première de ces villes à onze heures du soir, ayant à son bord les passagers du train de Boston. Arrivé à moitié chemin à peu près, entre New-Haven et Bridgeport, un des bras de la machine se rompit tout-à-coup et tomba sur la chaudière avec un grand bruit. La paroi de la chaudière étant enfoncée, la vapeur se répandit immédiatement de tous côtés et pénétra dans les cabines.

» La terreur et la confusion qui s'en suivirent sont faciles à imaginer. Plusieurs des passagers se précipitèrent par les fenêtres, restant accrochés au navire par dehors.

» Presque toutes les personnes qui sont atteintes l'ont été en essayant d'ouvrir les portes pour s'échapper, offrant ainsi une issue à la vapeur brûlante. Il faisait nuit noire. Le capitaine fit lancer des fusées en signe de détresse, et fut heureusement accosté, au bout d'un quart d'heure, par le *Connecticut*, sur lequel tous les passagers furent transportés sans délai. Ils étaient au nombre de 160, dont 12 ou 14 sont grièvement atteints. Parmi les blessés, on cite quatre sœurs, M<sup>lles</sup> Wolfe, filles d'un citoyen distingué de Chicago, toutes quatre dans un état désespéré. Un habitant de Boston, M. J.-E. Abbas, perdit entièrement l'usage de ses deux mains. Deux ou trois autres victimes sont en danger de mort. » (Univers.)

— Voici un mode de traitement du choléra asiatique indiqué comme invariablement couronné de succès par M. E.-H. Lane, voyageur et orientaliste bien connu. Si le malade n'a pas vomis la matière empoisonnée qui caractérise la maladie et qui ressemble à de l'eau de riz, donner une cuillerée à bouche de poudre de moutarde dans un verre d'eau froide en guise d'émétique. Après le vomissement (produit par la maladie ou par le moyen ci-dessus), quelques minutes après, faire prendre un petit verre d'eau-de-vie avec dix grains de poivre de Cayenne, délayés dans ce verre. Cela produit un soulagement presque immédiat, et, après une heure de repos, la transpiration et le sommeil. Dans quelques cas, il est nécessaire de donner une demi-dose d'eau-de-vie et de poivre de Cayenne une demi-heure après ou davantage. Jamais il n'a fallu de deuxième demi-dose, mais on pourrait la donner au besoin. Aucune autre boisson ne doit être administrée avant le rétablissement. Pour accélérer la convalescence, on a suggéré de donner trois ou quatre fois le lendemain quinze gouttes de mixture d'esprit d'ammoniac et d'éther sulfurique par égales portions. La quantité ci-dessus d'eau-de-vie et de poivre de Cayenne est pour un malade adulte sérieusement entrepris par le choléra. Dans d'autres cas, les deux tiers ou la moitié de cette quantité peuvent suffire. (Morning-Chronicle.)

P. GODET, propriétaire-gerant.

PIANO SAX. -- NOUVEAU SYSTÈME.

On lit dans le *Siècle*.

Le monde musical ne s'occupe en ce moment que de la nouvelle invention du célèbre acousticien M. Sax, de Bruxelles, père de celui qui a fait tant de perfectionnements utiles dans les instruments de cuivre. Il résulte de son ingénieux système que les pianos ont non-seulement une belle sonorité, mais qu'au lieu de se détériorer par l'usage, ils se perfectionnent, au contraire, comme les violons.

Une société en commandite, par actions, s'est formée sous le patronage et avec le concours des plus célèbres compositeurs de notre époque, parmi lesquels on remarque MM. Adolphe Adam, Berlioz, Meyerbeer, Ambroise Thomas, Félicien David, etc., pour exploiter sur la plus grande échelle possible la fabrication de ce nouveau piano que tous les artistes d'élite voudront se procurer.

Ce qu'il y a d'ingénieux dans la combinaison de cette société, c'est d'avoir su trouver, dans chaque actionnaire un propagateur naturel de l'instrument. Ainsi, chaque action de mille francs donne droit à un excellent piano en palissandre, à sept octaves, meilleur que celui qu'on paierait douze et quatorze cents francs chez les premiers facteurs, et, en outre, à un intérêt de 4 pour cent par an, avec une part proportionnelle dans les bénéfices d'une fabrication où le profit est considérable. On comprend donc l'empressement qu'on met à se faire inscrire chez MM. Patron et C<sup>o</sup>, banquiers de la société, en faisant le premier versement, qui est de 50 fr. seulement.

La valeur attachée à chaque action sera considérable, puisque le piano donné en prime aux actionnaires ne sera pas vendu moins de 1,200 fr. à ceux qui ne seraient pas actionnaires. (579)

AVIS AUX PERSONNES FAIBLES ET CONVALESCENTES POUR LESQUELLES UN TONIQUE EST UTILE ET INDISPENSABLE.

Le *Tannate de Quinine de Barreswill*, approuvé par l'Académie de médecine, comme succédané du Quinquina et du sulfate de Quinine, n'est pas seulement un antipériodique contre les fièvres d'accès, comme le sulfate auquel il est supérieur à cause de son peu d'amertume et de son innocuité sur les voies digestives et le système nerveux; c'est encore le tonique le plus précieux peut-être que la thérapeutique ait à sa disposition.

Aussi les *Pastilles de Tannate de Quinine de Barreswill* ont-elles été accueillies avec faveur aussitôt qu'elles ont été proposées aux médecins, car elles leur offraient un tonique le seul fixe dans sa composition, le plus facile à administrer et surtout le plus sûr dans ses effets.

Les Pastilles de Tannate de Quinine suppléent les vins et sirops de Quinquina dans tous les cas où ils sont ordonnés, comme toniques, dans les convalescences, dans les débilités de l'estomac et les digestions pénibles provenant du relâchement ou de l'inertie de l'appareil gastrique.

Les différents produits de Tannate de Quinine de Barreswill (*Prises, Pilules, Pastilles*), se vendent au dépôt général à Paris, rue Jacob, 49, à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Chalonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Chateaufort-sur-Saône, M. HOSSARD, ph.; Chollet, BONTENPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Viel, MAUSION, ph. (45)

BOURSE DU 27 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 53 cent. — Fermé à 101 05.  
3 p. 0/0 baisse 90 cent. — Fermé à 74 83

BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 93 cent. — Fermé à 100 10.  
3 p. 0/0 baisse 73 cent. — Fermé à 74 10.

## A VENDRE

Par Adjudication,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 23 octobre 1853, à midi,

## UNE MAISON

Située à Saumur, Grand'Rue n<sup>o</sup> 53,

Appartenant à M. Léon CARTAULT, et occupée par M. BOUTAULT, boulangier.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (580)

## A PLACER

A RENTE VIAGÈRE

1<sup>o</sup> 3,000 fr. sur une tête;

2<sup>o</sup> 8,000 fr. sur deux têtes;

3<sup>o</sup> 2,000 fr. sur une tête.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (565)

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur.

## A VENDRE

Par suite de Saisie Immobilière,

L'HOTEL

DE LA CROIX-BLANCHE

ET SES DÉPENDANCES,

Situés sur la place du Marché, à Fontevrault (arrondissement de Saumur),

ET DIVERS AUTRES

BIENS IMMEUBLES

Situés même commune, et dans celle de Candès (arrondissement de Chinon),

Consistant en:

MAISON D'HABITATION,  
JARDIN, TERRES, VIGNES  
ET BOIS-TAILLIS,

Le tout appartenant au sieur GILBERT, aubergiste à Fontevrault, et à ses enfants, comme héritiers de leur mère, décédée.

L'adjudication aura lieu aux enchères, à l'audience et pardevant le Tribunal civil, séant à Saumur, le Samedi 1<sup>er</sup> Octobre 1853, à midi précis.

Pour les détails, voir aux annonces de ce journal, n<sup>o</sup> du 3 septembre 1853. (564)

## A VENDRE

DE GRÈ A GRÈ,

BELLE PROPRIÉTÉ

Sur les bords de la Loire, à quatre kilomètres de la station du chemin fer des Rosiers.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> TESTU, notaire à Chemillé (Maine-et-Loire). Affranchir. (556)

## A LOUER

Pour la Toussaint

OU POUR NOEL PROCHAIN,

JOLIE MAISON avec cour et jardin, située à la Croix-Verte.

S'adresser à M. CH. MILSONNEAU, qui l'occupe. (428)

## A VENDRE

Six très-bons CHIENS COURANTS, bien gorgés, quoique ayant beaucoup d'anglais, et bien vites;

Un très-beau et bon CHIEN COURANT de deux ans.

S'adresser au bureau du journal.

M. PIAULT,

MÉDECIN-DENTISTE, DE PARIS,  
Rue Royale, 74, à Tours. (567)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

# SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA FABRICATION DU ZINC ET DU BLANC DE ZINC ET L'EXPLOITATION DU CHARBONNAGE DE COLLADIOS

(Dans la province de Liège, royaume de Belgique)

Constituée par acte passé le 1<sup>er</sup> juillet 1853, et approuvé par arrêté royal du 14 juillet 1853.

**CAPITAL SOCIAL : 1,500,000 francs, divisé en 3,000 actions de 500 francs chacune.**

**EMISSION DES DERNIERS 100,000 FR.**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>Administrateurs :</b> MM. LAMARCHE (Gilles-Antoine), de Liège. DELHEID (Jean-François), de Liège.	MM. LAMARCHE (Vincent), négociant. ELIE (Nicolas), avocat. DE LAJONCKAIRE, avocat, ancien préfet.	<b>Commissaires :</b> MM. CLERMONT (Ad.), avoué à la Cour d'ap. DELHEID (Louis), docteur en médecine.	M. REHIER (Pierre-François), négociant. <i>Directeur - Gérant :</i> M. DUPONT (Winand), dir. des Houillères.
--	---	---	--

**Banquier de la Société : M. VICTOR LANGE et C<sup>ie</sup>, 12, place de la Bourse, à Paris.**

### PROSPECTUS.

Depuis plusieurs années, toutes les fabriques de zinc et de blanc de zinc ont réalisé d'énormes bénéfices, ce qui tient à la consommation toujours croissante, et, par suite, à l'élévation de prix de ces deux produits. En effet, il est aujourd'hui constaté que toutes les fabriques de zinc qui existent sur le continent ne suffisent pas à fournir la moitié de ce qu'exigerait la consommation : aussi ne doit-on pas s'étonner si, en peu de temps, le prix de ce métal a considérablement augmenté.

Par une conséquence toute naturelle, les diverses compagnies constituées pour la fabrication des zincs ont vu augmenter dans la même proportion la valeur de leurs actions, et, un fait digne de remarque, c'est que les diverses crises financières qui ont agité la Bourse de Paris sont restées sans influence sur la cote des actions de ces compagnies.

Ainsi les actions :

De la Vieille-Montagne, de fr. 460,	—	fr. 4,200;
De la Nouvelle-Montagne, de 1,000,	—	4,435;
De Stolberg, de 750,	—	4,200;
De Corphalie, de 1,000,	—	4,690.

En un mot, qu'on cherche la valeur des actions de toutes les compagnies qui fabriquent le zinc, et on aura la preuve qu'elles sont toutes cotées à un taux bien supérieur au taux d'émission.

Ces circonstances favorables ont déterminé les fondateurs de la société, qui étaient propriétaires du char-

bonnage de Colladios, à faire un traité avec la société de Membach pour l'établissement d'une fabrique de zinc et de blanc de zinc.

La concession de Colladios comprend une étendue de 490 hectares; elle a été accordée par arrêté royal du 19 mars 1841; et a son siège à Hollogue-aux-Pierres, sur la rive gauche de la Meuse, en face de l'établissement de Seraing.

Un chemin de fer relie directement le charbonnage à la Meuse et au chemin de fer de Namur à Liège, qui communique lui-même avec le chemin de fer de l'Etat.

La société possède un magasin à la Meuse, avec un port et un autre magasin à Jemmapes. Les travaux intérieurs sont parfaitement montés, ainsi qu'il résulte du rapport des ingénieurs du gouvernement; les galeries ont toutes des chemins de fer, et l'établissement est pourvu de deux machines à vapeur.

On sait que le gouvernement belge n'autorise la constitution d'une société anonyme qu'après avoir fait vérifier avec soin, par ses ingénieurs, la valeur des apports. Cette vérification a été des plus favorables à la Société de Colladios, dont les statuts ont été approuvés par arrêté royal.

L'inventaire estimatif qui a été soumis au gouvernement porte la valeur de l'apport à une somme de 2,482,658 fr. 21 cent. Néanmoins, les fondateurs de la société, restant propriétaires des trois quarts des actions émises, n'ont porté la valeur de leur apport qu'à une somme fixe de 1,400,000 fr. qu'ils reçoivent en actions, en par-

ties inaliénables, et le capital du roulement est fixé à 400,000 fr.

Un traité passé entre les fondateurs de la société de Membach oblige cette société à livrer, pendant dix ans, à la société de Colladios, et à un prix déterminé d'avance, la quantité de cinq mille kilogrammes de minerai chaque jour, et ce minerai doit être lavé et trié, et d'un rendement fixé dans le contrat. La société a en outre la faculté de prendre au même prix tout ce que la société de Membach extraira en sus du minimum stipulé, et la richesse des gisements exploités par la société de Membach est telle, que la société de Colladios a la certitude de pouvoir donner à la fabrication de zinc tout le développement que cette industrie comporte. N'ayant aucuns frais de transport pour le charbon qu'elle extrait de ses propres concessions, la société pourra fabriquer le zinc dans des conditions très-économiques.

La société de Colladios ayant acquis un procédé nouveau à l'aide duquel on peut, dans les mêmes fours, traiter en même temps le zinc et le blanc de zinc, à le moyen de livrer au commerce celui des deux produits dont la fabrication peut donner le plus de bénéfices. Grâce aux traités passés par la société, le capital de 400,000 fr. sera plus que suffisant pour faire face à toutes les exigences de la fabrication, et il est permis d'espérer que ce nouvel établissement, situé entre Corphalie et la Vieille-Montagne, donnera avant peu à ses actionnaires d'aussi brillants avantages que ces deux sociétés.

*La Souscription est ouverte au Comptoir des Fonds publics, 12, place de la Bourse, chez MM. VICTOR LANGE et C<sup>ie</sup>.*

Le premier versement est de 100 fr. par action. Envoyer franco un mandat à vue sur Paris à l'ordre de **MM. Victor Lange et C<sup>ie</sup>**, qui adresseront par retour du courrier les récépissés d'action.

Les intérêts et dividendes seront payés à Paris, chez **MM. Victor Lange et C<sup>ie</sup>**.

Liège. VICTOR TERWANGNE et C<sup>ie</sup>.

(000)

## PIANO-SAX DE 1,000 FRANCS DONNÉ EN PRIME PAR CHAQUE ACTION LIBÉRÉE.

Société en commandite.—RAISON SOCIALE : **SAX ET C<sup>ie</sup>**.—Rue Notre-Dame-des-Victoires, 14, à Paris.

### POUR LA FABRICATION DES PIANOS, d'après le système SAX

GARANTI PAR UN BREVET D'INVENTION

Capital social : TROIS MILLIONS, divisé en 3,000 Actions de 1,000 f. chacune. — 4<sup>er</sup> versement, en souscrivant, 50 francs.

On souscrit à Paris, chez MM. **VICTOR LANGE et C<sup>ie</sup>**, au Comptoir des fonds publics, 12, place de la Bourse, et chez MM. **PATON et C<sup>ie</sup>**, boulevard des Italiens, 6.

Supériorité des PIANOS-SAX sur tous les autres Pianos fabriqués jusqu'à ce jour.

*Amélioration de l'instrument par l'usage, au lieu d'une détérioration jusqu'à présent inévitable.*

#### Conseil de Surveillance :

ADAM, Adolphe (O. ✽), de l'Institut; BERLIOZ, Hector (✽); BRANDUS, éditeur de musique, directeur de la Gazette musicale;	DAVID, Félicien (✽); KASTNER, Georges (✽); KREUTZER, Léon; MASSÉ;	MEYERBEER, Giacomo (C. ✽); NIEDERMAYER, Louis (✽); THOMAS, Ambroise (✽) de l'Institut;	DE COISLIN, banquier; JOBARD, (✽), directeur du Musée de l'Industrie de Bruxelles; PAVIE, banquier.
--	--	--	---

NOTA. — Un modèle des PIANOS-SAX, garantis pendant trois ans, offerts en prime aux actionnaires, et du prix de 1,000 fr., est déposé chez M. Adolphe Sax, rue Saint-Georges, n° 50, où l'on peut le voir et l'entendre les mardis et vendredis, de 4 à 6 heures.

*Extrait du rapport fait par M. FÉTIS à la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, le 8 mai 1854, inséré dans le Moniteur Belge, journal officiel, du 22 mai 1854 :*

« Par ces considérations d'un haut intérêt pour l'art et pour l'industrie, j'ai l'honneur de proposer à la classe des Beaux-Arts de donner à M. SAX son appui près du gouvernement, afin qu'une récompense nationale lui soit accordée pour ses beaux travaux, et particulièrement pour la découverte dont je viens de donner l'analyse. Il serait important que cette découverte fût du domaine public, car si les facteurs belges l'appliquaient soit à la construction des grands pianos, soit à celle des pianos droits, leur industrie pourrait entrer en lutte avantageusement avec celle des meilleurs facteurs français, anglais et allemands. La récompense qui serait accordée à M. SAX pourrait avoir pour condition l'abandon de ses droits à l'exploitation de son brevet en faveur des facteurs belges. » M. SAX refusa cette récompense, et réserva à la France cette merveilleuse découverte. (484)